

derne *clearing house*. L'Eglise est obligée d'assouplir la rigueur des règles contre l'usure, d'admettre des accommodements et des stratagèmes.

Il n'y a donc rien, à cet égard, de spécifiquement nouveau avec le xvi^e siècle. Mais toutes les proportions sont changées. Ce n'est plus à quelques jours ou à quelques semaines, c'est à plusieurs mois de navigation qu'il faut aller chercher les marchandises. Pour qu'un navire parti de Lisbonne atteigne Cochin ou Diu, pour qu'il ramène dans l'estuaire du Tage sa riche cargaison d'épices, près de deux ans, parfois plus de deux années s'écoulent. Il a donc fallu, d'avance, construire ou affréter les navires, les outiller et les armer, recruter et payer les équipages, acheter les marchandises d'exportation, en imputant ces dépenses immédiates sur le produit des ventes futures. Produit très aléatoire puisqu'au retour comme à l'aller la flotte peut être à demi détruite par un typhon, s'écraser sur un récif, subir l'attaque d'une escadre turque, des pirates malais, des corsaires de France ou d'Angleterre. Il faut donc trouver des prêteurs, et leur consentir un bénéfice qui représente à la fois l'intérêt de leur argent et une prime d'assurance.

Ce qui complique l'opération, c'est qu'on ignore, au moment où la flotte lève l'ancre, quel sera l'état du marché européen le jour où elle reviendra de l'Inde. Il faut, deux ans à l'avance, raisonner sur le prix du poivre, qui est la grande valeur régulatrice du marché des épices. Suivant que la récolte des tropiques, sur laquelle manquent les renseignements, sera déficitaire ou surabondante, suivant que les Vénitiens auront plus ou moins réussi à rétablir l'ancien trafic méditerranéo-égyptien — sans parler de la concurrence espagnole inventée par Magellan, — la vente du poivre se soldera par un bénéfice ou par une perte. Ces spéculations sont donc des spéculations à terme. Cas de conscience pour les marchands. Nous voyons, en 1531, les marchands espagnols d'Anvers consulter les docteurs de Sorbonne sur la licéité de ces opérations ; gravement, les théologiens en condamnent le principe, mais il faut bien se plier au temps.

Vers cette même date, on a consulté aussi l'un des plus célèbres humanistes de l'Allemagne du Sud, l'illustre Conrad Peutinger, sur la question de savoir si les condamnations